

Demande de consultation du dossier de patient d'un patient décédé

IDENTITÉ DU PATIENT

- Nom et prénom
- Adresse
- Date de naissance

LE DEMANDEUR (joindre une copie de la carte d'identité svp)

- Nom et prénom
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Lien avec le patient

LES DONNÉES SOUHAITÉES

- Hospitalisation** dans le service Période/dates :
 - Données médicales
 - Données d'infirmierie
 - Imagerie médicale (radios, IRM,...)
 - Résultats de laboratoire
- Consultation** dans le service Période/dates :
 - Données médicales
 - Imagerie médicale (radios, IRM,...)
 - Résultats de laboratoire

MOTIVATION OU RAISON DE LA DEMANDE

.....
.....

Le (la) soussigné(e) marque son accord sur la procédure et les dispositions figurant au verso de ce formulaire.

Signature du demandeur : Date :

PROCURATION POUR UN PRATICIEN DÉSIGNÉ PAR LE DEMANDEUR

Le (la) soussigné(e) (nom du demandeur) autorise par la présente l'UZ Leuven à accorder à (nom du praticien) la consultation des informations contenues dans le dossier de patient de (nom du patient).

Signature du demandeur: Signature du praticien: Date:

EXPLICATIONS SUR LA PROCÉDURE DE CONSULTATION

- La consultation du dossier d'un patient décédé n'est possible que par un praticien (médecin, infirmier, sage-femme, pharmacien, dentiste ou paramédical) que vous désignez vous-même et s'effectue à l'UZ Leuven.
- Cette consultation peut être demandée par le conjoint, le (la) partenaire et les parents jusqu'au deuxième degré. Aucune hiérarchie n'est établie entre ces personnes: chacun dispose d'un droit autonome.
- La consultation est possible moyennant une demande motivée et détaillée et pour autant que le patient ne s'y soit pas opposé explicitement.
- La demande ne peut concerner que les données sur lesquelles porte la motivation.

TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

- ⇒ Vous envoyez le formulaire complété et signé à l'adresse suivante: UZ Leuven, Dienst afschrift patiëntgegevens, Herestraat, 49, 3000 Leuven, ou vous l'envoyez par fax au 016/34.46.55 ou par e-mail: afschriftmedischdossier@uzleuven.be
- ⇒ Dès que le dossier est complet, vous serez invité(e) à venir le consulter.